

Département du MORBIHAN

2024/30/05/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud (jusqu'à 21h04, heure de son arrivée), PHILIPPE Jean-Luc.

Absent(s) non excusé(s) : LE GRAND Mickaël

Procurations : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN Anne.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/05/2024
Convocation affichée le : 24/05/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Procurations (s) : 2

Reçu en Préfecture de VANNES le 10/06/2024

Publié ou notifié le 11/06/2024

Certifié exécutoire le 11/06/2024

A GOURIN, le 11/06/2024...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



1- CHARTE YA D'AR BREZHONEG – ENGAGEMENT VERS UNE CERTIFICATION DE NIVEAU 2

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du conseil municipal en date 17 décembre 2021 ayant pour objet la demande de certification de niveau 1 prévoyant la mise en place des actions :

- Action 1 : panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune
- Action 25 : développer l'enseignement bilingue dans la commune (élargir l'offre, la promouvoir sur les comptes des réseaux sociaux relevant de la mairie, indiquer le choix entre l'offre bilingue et l'offre monolingue sur les dossiers d'inscription ...)
- Action 6 : papier à en-tête bilingue
- Action 8 : doter la mairie d'un logo bilingue
- Action 9 : éditorial bilingue dans le magazine municipal
- Action 28 : signature d'un contrat de mission avec l'Office Public de la Langue Bretonne

Département du MORBIHAN

- Action 32 : plaques de rues bilingues lors des renouvellements de plaques ou à l'occasion des créations de voies
- Action 47 : mettre en place un groupe de travail transversal (composé d'élus et agents) afin de suivre la mise en place des actions de la charte Ya d'Ar Brezhoneg

Ces actions étant réalisées, Monsieur le Maire invitera l'Assemblée à s'engager vers une certification de niveau 2. Pour ce faire, le comité de pilotage propose de retenir 6 nouvelles actions obligatoires :

- Action 2 : cartons d'invitations bilingues pour les manifestations culturelles organisées par la mairie
- Action 3 : message bilingue sur le répondeur de la mairie et bilinguisation des messages d'attente
- Action 48* : prendre en compte la compétence « langue bretonne » lors du recrutement d'animateurs (dans les centres socioculturels, les centres de loisirs, les centres de vacances ...)
- Action 51* : mettre en place des séances, au minimum hebdomadaires, d'initiation au breton dans les lieux d'accueil de la petite enfance (crèches, relais d'assistantes maternelles...)
- Action 52 : doter les classes bilingues des écoles publiques d'ATSEM bilingues
- Action 57 : ajouter les adresses de la commune dans leur forme en breton, au sein de la Base Adresse Nationale (BAN)

**Ces actions ne relèvent pas de la compétence de la mairie en raison de compétences partagées avec la communauté de communes.*

Le comité de pilotage propose également de retenir 4 actions supplémentaires (bien que seules 2 soient requises) parmi les actions restantes :

- Action 10 : cartons d'invitation bilingues pour les manifestations organisées par la mairie (en dehors du seul champ culturel)
- Action 29 : constitution d'un fonds d'ouvrage et jeux en breton dans la médiathèque/ludothèque municipale, alimenté régulièrement au fur et à mesure des nouvelles publications
- Action 36 : accueillir dans les filières bilingues de la commune les élèves qui viennent de communes où l'offre bilingue est absente
- Action 39 : prise en compte des compétences linguistiques dans les recrutements

LE CONSEIL MUNICIPAL,

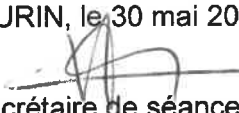
Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE le maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer avec le président de l'Office de la Langue Bretonne la demande de certification « Ya d'Ar Brezhoneg » de niveau 2, étant entendu que la durée retenue pour la mise en œuvre sera de 2 ans à compter de la transmission de la délibération à l'OPLB.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H.



Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 30 mai 2024


La secrétaire de séance,
Catherine HENRY.